



# CONTRAT DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT CAMPING

A renvoyer au camping Du Littoral – Ambon (56190)

## INFOS CLIENT

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Tél. : ..... Portable : .....  
Email : .....

## INFOS PARTICIPANTS

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

## DATES DU SEJOUR SOUHAITE

<b>Arrivée le :</b> (à partir de 14h)	<b>Départ le :</b> (avant 12h)
------------------------------------------	-----------------------------------

## EMPLACEMENT CAMPING

- Caravane
- Toile de tente
- Camping car
- Autre (préciser) : .....
  
- Personne + 8 ans :      Nombre : .....
- Enfant – 8 ans :      Nombre : .....

## CHOIX DES OPTIONS

- Electricité (10 A) :      4€/jour
- Chien (6kgs maxi):      10€/jour
- WIFI :      2€/jour - 10€ /semaine
- Location barbecue:      5€/jour
- Tente supplémentaire :      3€/jour
- Garantie Annulation

## ACOMPTE A VERSER

Montant de l'emplacement : .....  
Montant des options : .....  
Adulte + 8 ans : .....  
Enfant – 8 ans : .....  
Frais de dossier :      12€  
**TOTAL séjour :** .....  
Acompte (30% de la location) : .....

## MODE DE REGLEMENT

- Chèque
- Chèques vacances
- CB
- Virement bancaire  
BIC :CMBRFR2BXXX  
IBAN : FR76 1558 9569 2007 8990 5314 005

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et des conditions générales de vente et m'engage à m'y conformer intégralement.

Fait à .....Le.....  
Signature précédée de la mention «Lu et approuvé» :

### **Location d'un mobil-home**

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou relouée. La réservation est confirmée uniquement après réception de l'acompte. La prise en charge de la location se fait à partir du samedi 15h au samedi suivant 10h. Un dépôt de garantie de 70 € sera demandé pour le ménage. Cette somme sera conservée si celui-ci n'est pas rendu dans le même état de propreté qu'à l'arrivée. Le jour de la prise en charge de la location, un dépôt de garantie de 300 € sera demandé pour couvrir les éventuels dégâts et cette somme ne constitue pas une limite de responsabilité. Pour tout litige matériel, le dépôt de garantie sera conservé jusqu'à délibération des assurances. Tout locataire est tenu de couvrir sa responsabilité civile par un contrat d'assurance. Les cautions seront détruites dans un délai d'une semaine. Les hébergements sont loués pour un nombre de personnes indiquées au contrat lors de la réservation. Tout surnombre sera facturé en supplément au tarif en vigueur.

Aucune réduction ne sera consentie pour une arrivée retardée ou un départ anticipé. En cas de retard sur la date prévue, veuillez en aviser le gérant, sinon l'emplacement ou la location deviendront vacants 24 heures après la date mentionnée au contrat. Pour tout séjour, le solde sera réglé intégralement 30 jours avant la date d'arrivée. Les résidents ou visiteurs journaliers devront être déclarés à la réception et devront effectuer le paiement suivant le tarif en vigueur. Si le résident ou visiteur ne règle pas son séjour, le locataire de l'emplacement ou du mobil-home devra s'acquitter de la facture. L'annulation de réservation doit se faire par courrier. Dans ce cas, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date de location, l'acompte versé ne sera pas remboursé et si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date de réservation, 30% de l'acompte versé sera remboursé. Les frais de dossier ne sont en aucun cas remboursables. Un droit à l'image sera accordé pour une éventuelle communication sur la camping. TVA : Les tarifs s'entendent TTC avec un taux de TVA de 10%.

### **Garantie annulation**

La garantie annulation est facultative et payable en supplément de la location en même temps que l'acompte.

Garantie annulation : 3% du prix net de l'hébergement avec un minimum de 9€ (de 1 à 4 nuits) et de 22 € (5 nuits et plus).

### **Annulation du séjour**

Si vous souscrivez à la Garantie Annulation, vous êtes garantis :

- du remboursement des sommes versées, hors frais de dossier et Garantie Annulation.
- du remboursement au prorata temporise de la location prévue, hors Frais de dossier, Garantie Annulation, si vous devez quitter l'hébergement loué avant la date d'expiration prévue.

La garantie s'exerce si l'empêchement concerne le client, son conjoint, les personnes désignées sur le contrat de location, ses ascendants ou descendants ou ceux de son conjoint, et est occasionné par l'une des seules causes suivantes :

- Le décès, une maladie non connue au moment de la réservation du séjour ou un accident survenant après cette réservation ;
- Le décès pouvant survenir aux frères, sœurs, gendres ou belles-filles du client.
- Une convocation administrative, judiciaire, militaire ou en tant que juré d'assises.
- L'empêchement justifié par un licenciement, une mutation du client ou de son conjoint ou par la faillite de l'entreprise dont le client est gérant.

La garantie, en cas de maladie ou d'accident, doit, pour être effective, être justifiée par une prescription médicale datée de moins d'un mois avant la date d'arrivée.

Toute annulation doit IMPERATIVEMENT être notifiée par écrit (Camping du Littoral, lieu-dit Ker Eugène, 56190 Ambon) au responsable de l'établissement.

**Pour bénéficier de la garantie annulation, vous devez informer le camping du motif de l'annulation au moins 24h avant votre arrivée.**

Vous disposez d'un délai de 10 jours, à compter de la date d'annulation, pour nous faire parvenir un VRAI justificatif (certificat médical, de décès ou d'employeur).

En cas d'annulation de séjour avant l'arrivée, d'interruption de séjour ou d'arrivée reportée ne rentrant pas dans les critères précédemment définis, aucun remboursement ne sera accordé.